

Journal de la section du Conseil Général du **Syndicat Départemental Unitaire** de Seine saint Denis
(Des Collectivités locales de l'Intérieur des Affaires Sociales) / FSU
Immeuble Colombe – R-de-V– Bureau 08 – BOBIGNY
Tél : 01.43.93.91.88 Tél-fax :01.43.93.91.89

AU CONSEIL GÉNÉRAL ET DANS LA MAJORITÉ DES SECTIONS DU SYNDICAT INTERCO 93

la CFDT devient la FSU

Sommaire

P.2

**Pourquoi nous avons
quitté la CFDT !**



P.3

-Promotion interne améliorée pour les agents administratifs

-Résultats CDOS

P.4

Assistantes maternelles

Chères(rs) collègues

Nous l'avons dit depuis longtemps, haut et fort, nous l'avons écrit dans notre profession de foi aux récentes élections CDOS, la caution donnée par François Cherèque, sans consulter les syndicats à la réforme sur les retraites était pour la majorité des adhérents de la section CFDT Interco93 du Conseil Général une trahison de trop susceptible de remettre en cause notre appartenance à ce syndicat.

C'est donc à notre initiative, que réuni, le 25 novembre, en congrès extraordinaire notre syndicat a voté majoritairement pour la démission de la CFDT et l'adhésion à la FSU.

Notre affiliation à la CFDT était devenue un obstacle pour beaucoup d'agents qui voulaient nous rejoindre mais pas adhérer à la CFDT. Notre appartenance au Syndicat Départemental Unitaire de Seine-Saint-Denis (SDU Clias) va nous permettre de poursuivre notre action au Conseil Général en affirmant nos orientations, avec notre équipe de militants, nos élus aux instances paritaires et **nous sommes convaincus que vous serez très nombreux à continuer à nous apporter votre soutien.**

Le syndicat Interco 93 CFDT devient le SDU Clias 93 FSU

Réuni en congrès extraordinaire le 25 novembre 2003, le syndicat Interco 93 a décidé à une majorité des mandats, de démissionner de la CFDT et de rejoindre la FSU en devenant le SDU Clias93, Syndicat Départemental Unitaire des agents des Collectivités Locales, de l'Intérieur, et des Affaires Sociales du 93.

Pourquoi avons-nous quitté la C.F.D.T ?

Du plan Juppé à la contre réforme Fillon sur les retraites le 15 mai dernier, en passant par l'UNEDIC et les intermittents du spectacle, la CFDT ne cesse d'apporter son soutien aux politiques gouvernementales ou patronales remettant en cause nos droits sociaux.

A l'intérieur de la CFDT, notre Syndicat a tout fait pour modifier cette orientation.

Pendant longtemps, la CFDT a symbolisé un syndicalisme ouvert, en phase avec la jeunesse et les salariés, porteur d'une émancipation solidaire du monde du travail.

Aujourd'hui elle est à l'opposé de ce syndicalisme en acceptant une réforme des retraites qui fait supporter aux seuls salariés son financement, qui allonge la durée de cotisations avec le passage à 42 annuités pour tous, etc...

Aujourd'hui la direction de la CFDT ne cesse de réclamer des réformes mais par un détournement honteux du sens des mots, « réforme » n'est plus synonyme de progrès social mais de révision à la baisse des conquêtes sociales pour les adapter aux exigences prétendument incontournables du capitalisme libéral.

En conséquence, ce n'est pas nous qui quittons la CFDT mais la CFDT qui nous quitte !

Pourquoi avons-nous rejoint la FSU ?

Parce que la Fédération Syndicale Unitaire est un syndicat combatif qui a largement porté la mobilisation pour la défense des retraites et contre la décentralisation démantèlement du service public.

Parce que la FSU est le premier syndicat de la Fonction Publique, tous secteurs confondus.

Parce que la FSU fonctionne démocratiquement en donnant toute leur place à ses minorités et garantit leur représentation, y compris à sa direction nationale.

Parce que la FSU a su faire preuve, tout au long de son histoire, de son courage en refusant la division syndicale prônée par la CGT en 1948 et en refusant le syndicalisme d'accompagnement au libéralisme qui leur était proposé au début des années 90.

Parce que de plus en plus, la FSU s'ouvre à d'autres secteurs professionnels, à des syndicats multicatégoriels comme le nôtre.

Et enfin, parce que le syndicat national (en convention avec la FSU) auquel nous sommes adhérents

Au Conseil Général concrètement qu'est ce que ça change ?

TOUT parce que nous avons une identité différente plus conforme à la réalité de notre conception du syndicalisme.

RIEN parce que l'équipe en place reste et continue à vous défendre et vous soutenir comme par le passé mais au nom du **SDU Clias/FSU**.

Sur le plan juridique, sauf à prouver le contraire, il s'agit d'une évolution, d'une mutation de notre syndicat départemental et non d'une dissolution. Nous devons donc pouvoir conserver nos locaux, notre représentativité et nos élus dans les instances paritaires, notre temps syndical, nos moyens matériels...etc

**PROMOTION INTERNE
AMELIOREE POUR LES
AGENTS ADMINISTRATIFS**

Mis en place pour 5 ans, le nouveau dispositif qui améliore la promotion interne des agents administratifs au grade d'adjoint administratif est le bienvenu même s'il est limité. Dorénavant c'est une promotion interne pour 3 recrutements (au lieu d'1 pour 5) qui est possible

Cette amélioration s'effectue par examen professionnel ouvert aux agents administratifs ayant au moins 7 ans d'ancienneté.

De plus, chaque promotion interne d'un agent par voie d'examen professionnel ouvrira droit à une nomination au choix, c'est-à-dire sans concours ni examen, d'un agent ayant au moins 10 ans de service et cela en dehors du quota ci-dessus énoncé d'une nomination pour 3 recrutements par concours ou mutation.

Si, en théorie, ces dispositions doivent permettre d'augmenter la proportion d'adjoints, elles risquent de se heurter à la dure réalité qui est que de nombreuses collectivités recrutent des agents administratifs, parce que moins rémunérés et en conséquence moins d'adjoints administratifs, ce qui diminue le nombre de postes offerts à la promotion interne et la portée globale de ce nouveau dispositif. Pour les agents administratifs, comme pour tous les premiers grades des filières, il y a nécessité d'une revalorisation indiciaire. Dans l'attente, nous ne pouvons qu'inciter les agents administratifs à se former et à s'inscrire pour passer l'examen

CDOS

Merci à celles et ceux qui nous ont exprimé leur confiance.

Le 20 novembre ont eu lieu les élections au Comité des Œuvres Sociales du Conseil Général. Malgré l'actualité interne de notre syndicat nous vous avons expliqué dans notre profession de foi notre décision de nous présenter tout en affirmant notre volonté de quitter la CFDT.

Les électeurs, au demeurant trop peu nombreux (31 % de votant) ne nous en ont pas tenu rigueur, au contraire puisque nous sommes la seule organisation à gagner 1 siège par rapport aux élections CDOS de 2000.

Ceux qui pensaient utiliser nos « déboires syndicaux » pour obtenir un plébiscite en sont donc pour leurs frais. Les électeurs ont prouvé, si besoin était, qu'ils savent encore faire la part des choses entre le contexte national et le local.

ENCORE MERCI !

	CFDT.	CGT.	CFTC
Nb voix	675	882	301
Pourcentage	36,33 %	47,47 %	16,20 %
Nb de sièges	6 (+1)	8	3

RETRAITS POUR FAITS DE GREVE

Sans explication, ni information préalable sur les principes et modalités de retrait, l'Administration a commencé à effectuer des retenues pour faits de grève sur la paie d'octobre.

Le journal de novembre du Comité de Lutte 37 1/2 fournit les informations et explications sur la question mais il semble que sa diffusion ait eu quelques problèmes Aussi si vous ne l'avez pas eu, contactez-nous pour que nous vous le fassions parvenir.

Vous avez un problème
de statut, de carrière, de
discipline, de notation...)

Vous souhaitez obtenir
un renseignement

Pour une promotion, pour
un changement de poste,
d'emploi ou de service,
pour une mutation....

Contactez-nous :

S D U 9 3 C L I A S
FSU

Section des agents du
conseil Général

Immeuble Colombe
R-de-V. - BP 193
93003 BOBIGNY CEDEX 03
Tél: 01.43.93.91.88
Tél -Fax : 01.43.93.91.89

Assistantes maternelles

UNE OCCASION MANQUÉE !

Le projet de loi réformant le statut des assistantes maternelles a été examiné à la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 22.10.03. Il sera suivi de plusieurs décrets d'application et d'arrêtés qui devraient rendre le projet effectif qu'en 2005.

Mais d'ores et déjà on peut constater que les effets de ces textes n'apporteront pas de changement profonds pour la profession.

Pour l'essentiel, il s'agit d'aménagements de l'exercice de la profession dont la distinction de deux métiers avec une appellation différente :

Assistante maternelle pour les accueils non permanents

Assistant familial pour les accueils permanents tels ceux de l'ASE.

Des modifications des conditions d'agrément et de durée de formation.

Tout cela sera précisé ultérieurement dans les textes et nous vous tiendrons informés dès leur parution.

Mais, quoi qu'il en soit, il n'y a **toujours rien de prévu sur les questions essentielles pour la profession**, tel que l'intégration dans un cadre d'emploi de la Fonction Publique, le déroulement de carrière, les salaires, etc..

**Vous voulez adhérer à notre syndicat ,
vous voulez prendre contact ou simplement des informations**

(coupon à découper et à nous adresser sous enveloppe à l'adresse ci dessus)

NOM

Prénom :

Adresse (Personnelle ou Professionnelle)

N°

Rue :

CODE POSTAL

VILLE

Souhaite recevoir des informations (cocher la case de votre choix)

Souhaite adhérer au SDU 93 Cliais – FSU